Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_092_V2-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-092

Rapporteur : Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance, Jeunesse et Éducation

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - MODIFICATION DU POINT 3 DES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLES DE LA COMMUNE DE TRÉGUEUX.

Dans le cadre de la mise en place du Portail Familles sur la Commune de Trégueux, un audit du logiciel métier DEFI Informatique sur la partie exclusive **Portail Familles** a été réalisé début mai 2026 par le prestataire/fournisseur du logiciel lui-même.
Le résultat de l'audit et des solutions de corrections du paramétrage ont alors été soumis au Service Enfance Jeunesse Éducation fin mai 2026.
S'en est suivie une journée de formation "Portail Familles" pour les agents utilisateurs de ce nouvel outil.

Les corrections de l'audit et la formation ont permis de mettre en évidence le besoin de modifier la date limite des inscriptions/réservations/annulations.
Il est proposé la modification du point 3 de la délibération DB2026-069 du Conseil Municipal du 12 mai 2026 :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_092_V2-DE

3. Modalités de réservation et délais de Carence (date limite de modification des inscriptions/réservations/annulations) :

Pour garantir une gestion optimale des effectifs et de la production des repas, les réservations et annulations s'effectuent selon les règles suivantes :

- **RESTAURATION SCOLAIRE :**
  - Date limite d'inscription/ annulation jusqu'au **jeudi 12h** de la semaine précédente
  - Inscription à l'année possible.

- **PÉRISCOLAIRE :**
  - Date limite d'inscription/ annulation jusqu'au **jeudi 12h** de la semaine précédente
  - Inscription à l'année possible.

- **MERCREDI :**
  - Date limite d'inscription/ annulation jusqu'au **jeudi 12h** de la semaine précédente
  - Inscription à l'année possible ou sur une période de vacances à vacances.

- **PETITES VACANCES :**
  - Ouverture des inscriptions 4 semaines avant le début de l'ALSH - clôture des inscriptions 1 semaine avant le début de l'ALSH : les familles disposent de 3 semaines pour réserver leurs inscriptions (selon les places disponibles) et les services ont 1 semaine pour instruire les inscriptions, ajuster les programmes, le taux d'encadrement et la commande des repas.
  - Date limite d'inscription/ annulation jusqu'au **jeudi 12h** de la troisième semaine.

- **GRANDES VACANCES :**
  - Ouverture des inscriptions 6 semaines avant le début de l'ALSH - clôture des inscriptions 2 semaines avant le début de l'ALSH : les familles disposent de 4 semaines pour réserver leurs inscriptions (selon les places disponibles). Passé ce délai des 4 semaines, les familles peuvent s'inscrire en prenant contact avec le Centre de Loisirs Les Loustics pour réserver des inscriptions, néanmoins, la souscription au forfait 5 jours (tarif avantageux) n'est plus possible.
    Les services ont 2 semaines pour instruire les inscriptions, ajuster les programmes, le taux d'encadrement et la commande des repas.
  - Date limite d'inscription / annulation jusqu'au **jeudi 12h** de la quatrième semaine.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Education réunie le 15 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER les nouvelles modalités de réservation et délais de Carence (date limite de modification des inscriptions/réservations/annulations) ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce portail familles.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

M. Ludovic MICHEL

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR